

Isabelle Falque Pierrotin

Mesdames, messieurs, Bonjour,

Je voudrai ouvrir la deuxième table ronde de ce matin consacrée au thème de la sécurité et de la gouvernance.

Ce thème, de prime abord, semble bien large et même un peu obscur.

La sécurité, on comprend que c'est un enjeu majeur du monde numérique : avec plus de 1 milliard d'individus connectés, internet est devenu un espace privilégié d'interactions humaines. Etats, entreprises, individus s'y rencontrent, s'y confrontent avec des objectifs qui peuvent être contradictoires. L'enjeu de la sécurité est aujourd'hui particulièrement important du fait de la lutte contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001 ; les Etats font assaut de législations de contrôle dans le but de limiter cette menace. Mais les entreprises sont également demandeuses de sécurité croissante du fait de leur volonté de fidéliser leurs clients et d'offrir de nouveaux services.

Dans un tel contexte, parler d'éthique, c'est réfléchir au respect des individus et des données dans un environnement globalisé. C'est répondre à une question finalement assez simple : jusqu'où acceptons-nous de restreindre nos libertés individuelles pour assurer la sécurité collective ou le développement de nouveaux services ?

La principale liberté dont nous allons parler est celle de notre vie privée et nous tenterons, à travers nos débats, d'approcher au mieux le pacte social nouveau qui est, peut-être, en train de s'élaborer sous nos yeux.

La question qui se pose alors est celle du comment. Comment, élaborer cet équilibre nouveau entre les préoccupations de sécurité et celle de liberté ? Et là, nous venons au terme de « gouvernance ».

Gouvernance, ce terme est ambigu dans l'univers internet. Il a été utilisé pendant longtemps pour parler de la gouvernance technique du réseau, c'est-à-dire la maîtrise du nommage et de l'adressage. Ce n'est pas la signification que je retiendrai ici.

Depuis Tunis , le mot s'applique désormais à un champs beaucoup plus large : *« l'élaboration et l'application par les États, le secteur privé et la société civile, chacun selon son rôle, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet ».*

Dès lors, on comprend mieux le champ des interrogations de notre table-ronde : quelles sont les responsabilités et les moyens d'action respectifs des Etats, entreprises et individus dans l'élaboration du pacte social nouveau que nous recherchons sur les questions de sécurité et de liberté.

Il est en effet maintenant admis de tous que, sur ces questions comme sur d'autres du monde numérique, les Etats n'ont plus le monopole de l'intervention. Les entreprises sont puissantes et ont des objectifs propres ; les individus et les ONG aussi. Nous sommes donc dans un domaine de co-responsabilité.

Cette concurrence d'intervention entre acteurs publics et privés est un aspect nouveau de la régulation ; dans certains cas, l'initiative privée peut même aller plus vite qu'une approche internationale entre Etats. Poursuit-elle pour autant les mêmes buts ? Offre-elle aux citoyens les mêmes garanties ? nous en débattons ensemble.

Nous en débattons avec des intervenants venus de différents horizons professionnels, experts reconnus des entreprises, de la société civile ou représentants d'Etats ou d'organismes publics. Chacun d'entre eux vous présentera ses réponses aux questions délicates que je viens de résumer. ; chacun d'entre eux aura à cœur de faire des propositions concrètes permettant de faire progresser la réflexion et l'action sur le sujet.

Pour ma part, en tant que présidente de séance et au terme de ce bref mot introductif, je voudrai mettre sur la table **une proposition**.

Le monde numérique et son actualité bouscule les équilibres et les méthodes. Acteurs publics et privés sont désormais côte à côte pour fixer des règles. On peut le déplorer ou s'en féliciter, peu importe, la réalité est là. L'Europe a son mot à dire dans cette évolution : elle a un corpus de règles qui traduisent son héritage humaniste et son dynamisme économique ; elle a des acteurs publics et privés qui se sont emparés de l'internet depuis plusieurs années ; elle a enfin l'expérience de la diversité des cultures nationales qui l'a poussé à innover en termes de méthodes. Il faut que l'Europe soit à la pointe de cette gouvernance de l'internet qui s'ébauche. Il y va de son audience internationale, de sa capacité à influencer dans les années à venir les grandes décisions relatives au monde numérique. De ce fait, comme il a été lancé un IGF mondial, **il semble opportun de lancer un IGF européen**.

Processus européen de concertation multi-acteurs, cet IGF régional pourrait nous aider à rassembler tous les acteurs européens autour d'un objectif commun, mobiliser les expertises et, in fine, nous aider à promouvoir nos idées au plan international. Pour pratiquer cette démarche au niveau de la France, à travers le Forum des droits sur l'internet, je sais que cette méthode est très fructueuse et a permis une régulation équilibrée et innovante de l'internet dans notre pays depuis 6 ans.

Voilà, Mesdames, messieurs, quelques propos introductifs et je cède la parole à Mr. Joachim Delgado.